

AUDITION LIBRE DU DIRIGEANT

Préparer votre défense avant que vos explications ne deviennent
une preuve



Vouland & Avocats
CABINET DE DÉFENSE PÉNALE



VOULAND AVOCATS

DROIT PÉNAL DES AFFAIRES

04.91.13.40.40 | accueil@voulandavocats.com

DROIT PÉNAL DES AFFAIRES · MARSEILLE

OR

2024

PALMARÈS
DU DROIT

OR

2025

PALMARÈS
DU DROIT

OR

2026

PALMARÈS
DU DROIT



UNE SIMPLE CONVOCAATION PEUT DEVENIR UNE PIÈCE À CHARGE.

Vous êtes libre de partir. Vous ne serez jamais libre d'effacer ce que vous avez déclaré.



Vouland & Avocats
CABINET DE DÉFENSE PÉNALE.



**UNE PHRASE PRONONCÉE EN
QUELQUES SECONDES PEUT
PESER SUR L'AVENIR DE
L'ENTREPRISE PENDANT
DES ANNÉES.**



Vouland & Avocats
CABINET DE DÉFENSE PÉNALE



L'audition libre : libre dans la forme, risquée sur le fond

LE CADRE

L'article 61-1 du Code de procédure pénale permet d'entendre un suspect sans placement en garde à vue.

LES DROITS

Nature et date des faits, droit de partir, droit au silence, avocat et interprète doivent être notifiés.

LE RISQUE

Vos déclarations sont consignées dans un procès-verbal et peuvent être utilisées comme preuves.

L'ENJEU

Ces droits ne deviennent réellement protecteurs que si leur exercice a été préparé.



Audition libre et garde à vue ne répondent pas à la même logique

AUDITION LIBRE

Départ possible • absence de contrainte • effets personnels conservés • convocation simple.

POINT COMMUN

Dans les deux cas, les déclarations intègrent le dossier pénal.

GARDE À VUE

Liberté retirée • durée encadrée • effets saisis • mesure coercitive décidée pour l'enquête.

CONSÉQUENCE

La liberté physique ne réduit pas le besoin de stratégie juridique.



LA BONNE FOI N'EST PAS UNE STRATÉGIE DE DÉFENSE.

Un dirigeant venu seul pour “s’expliquer” peut offrir, sans le savoir, la pièce centrale d’une future mise en examen.



Vouland & Avocats
CABINET DE DÉFENSE PÉNALE.

Qui peut être convoqué ?

DIRIGEANTS DE DROIT OU DE FAIT

Toute personne exerçant réellement un pouvoir de décision dans l'entreprise.

REPRÉSENTANTS DE LA PERSONNE MORALE

La société peut être entendue par l'intermédiaire de son représentant.

CADRES ET RESPONSABLES

Les fonctions comptables, fiscales, commerciales ou opérationnelles peuvent être directement concernées.

TÉMOINS DEVENUS SUSPECTS

La qualification peut évoluer si des indices apparaissent pendant l'entretien.



Vos quatre droits structurent toute l'audition

ÊTRE INFORMÉ

Connaître la nature et la date des faits reprochés ainsi que sa qualité de suspect.

ÊTRE ASSISTÉ

L'avocat prépare, accompagne, veille au respect des droits et formule des observations.

SE TAIRE

Refuser de répondre à tout ou partie des questions sans que le silence constitue un aveu.

PARTIR

Quitter les locaux à tout moment tant qu'aucune mesure coercitive n'est décidée.



L'ENQUÊTEUR CONNAÎT LE DOSSIER. VOUS, NON.

Cette asymétrie est structurelle : aucune consultation préalable du dossier n'est garantie avant l'audition libre.



Vouland & Avocats
CABINET DE DÉFENSE PÉNALE

Avant l'audition : quatre réflexes

01

ANALYSER LA CONVOCATION

Identifier l'infraction, le service enquêteur et le cadre procédural.

02

RECONSTITUER LES FAITS

Établir une chronologie précise, documentée et vérifiable.

03

MAÎTRISER LES PIÈCES

Relire les actes sociaux, comptes, correspondances et décisions internes.

04

CARTOGRAPHIER LE RISQUE

Repérer actes litigieux, flux financiers, décisions collectives et témoins.





Étape 1 – Lire la convocation comme un document stratégique

QUALIFICATION VISÉE

Quelle infraction et quelle période sont mentionnées ?

ORIGINE DE L'ENQUÊTE

Plainte, contrôle administratif, parquet ou information judiciaire ?

AUTRES PERSONNES

Qui est également convoqué ou déjà entendu ?

SERVICE ENQUÊTEUR

Police, gendarmerie, service spécialisé ou administration ?



Étape 2 –Reconstruire une chronologie opposable

DATES

Lister chaque événement par semaine ou par mois.

DOCUMENTS

Associer emails, contrats, PV, relevés et pièces justificatives.

ACTEURS

Identifier qui décide, qui signe, qui exécute et qui est informé.

VÉRIFICATION

Confronter la chronologie aux faits reprochés et aux lacunes mémorielles.



Étape 3 – Maîtriser chaque pièce susceptible d’être évoquée

CONTRATS ET ACTES

Statuts, PV d’assemblée, délégations, contrats signés.

PIÈCES COMPTABLES

Bilans, factures, virements, notes de frais.

CORRESPONDANCES

Emails, courriers internes, échanges avec partenaires ou administrations.

DÉCISIONS INTERNES

Comptes rendus, notes de direction, audits et contrôles internes.



Étape 4 – Identifier les zones d'exposition

ACTES DE GESTION

Décisions susceptibles d'être qualifiées d'abus, de faute ou d'infraction fiscale.

FLUX FINANCIERS

Mouvements atypiques, virements à des tiers et dépenses sans justificatif.

DÉCISIONS COLLECTIVES

PV, conseils, délégations et niveau réel de documentation.

DÉCLARATIONS TIERCES

Témoins déjà entendus et contradictions prévisibles.

Étape 5 – Choisir avant d’entrer : répondre ou se taire

RÉPONDRE SÉLECTIVEMENT

Répondre aux faits certains et documentés ; ne pas combler les incertitudes ; ne pas anticiper les accusations.

GARDER LE SILENCE

Solution adaptée si le dossier est inconnu, complexe ou insuffisamment préparé ; le silence n’est pas un aveu.



Le premier moment décisif : la notification des droits

NOTIFICATION OBLIGATOIRE

Avant toute question : droit de partir, silence, avocat, interprète et faits reprochés.

ÉCOUTE ACTIVE

La qualification annoncée détermine le périmètre réel de l'audition.

DÉCISION STRATÉGIQUE

Répondre, se taire ou répondre sélectivement après échange avec l'avocat.

RÉFLEXE

Ne laissez jamais la première question décider à votre place.



Les questions visent à reconstruire le pouvoir réel

ORGANISATION

Structure juridique, organigramme et articulation entre les entités.

RESPONSABILITÉS

Qui décidait, signait, contrôlait et recevait l'information ?

PROCESSUS

Circuit de validation et étapes ayant conduit aux décisions contestées.

TRAÇABILITÉ

Contrats, procès-verbaux, délégations et emails corroborent ou contredisent les réponses.



Avant de signer, relisez comme si le procès-verbal était déjà au tribunal

RELIRE INTÉGRALEMENT

Contrôler la fidélité de chaque formulation et demander les corrections.

ÉMETTRE DES RÉSERVES

Vous pouvez préciser un désaccord ou une nuance par écrit.

REFUSER SI NÉCESSAIRE

Ne signez pas un contenu substantiellement inexact.

CONSERVER UNE COPIE

Votre signature donne au procès-verbal une force probatoire durable.

L'audition peut changer de nature à tout instant

DURÉE

Aucun délai légal strict : quelques minutes ou plusieurs heures selon le dossier.

TRANSFORMATION

Un placement en garde à vue peut intervenir si les nécessités de l'enquête l'exigent.

SIGNAUX D'ALERTE

Questions répétées, ton qui se durcit, nouvel officier, suspension prolongée.

RÈGLE

Pesez chaque réponse avec la même rigueur qu'en garde à vue.



Parler n'est utile que lorsque la réponse est maîtrisée

RÉPONDRE SI...

Les faits sont clairs, la version est cohérente et vérifiable, chaque réponse a été préparée.

SE TAIRE SI...

Les faits sont complexes, le dossier inconnu, la réponse spontanée risquée ou l'avocat insuffisamment préparé.

Après l'audition, quatre voies restent ouvertes

CLASSEMENT SANS SUITE

Absence de charges suffisantes ou choix d'opportunité du parquet.

ALTERNATIVE AUX POURSUITES

Mesure négociée ou orientation procédurale alternative.

RENOI EN JUGEMENT

Citation ou renvoi devant le tribunal correctionnel.

INFORMATION JUDICIAIRE

L'audition peut précéder une mise en examen et des contraintes accrues.



Trois erreurs fragilisent immédiatement une défense

PARLER SANS MESURER

La bonne foi n'empêche pas une formulation maladroite de devenir un aveu partiel.

VENIR SEUL OU MAL PRÉPARÉ

Une chronologie imprécise et des pièces inconnues créent des contradictions.

CONFONDRE DÉPART ET PAROLE

La liberté de quitter les locaux n'efface aucune déclaration déjà consignée.

Les points techniques doivent être vérifiés au cas par cas

RÉGULARITÉ DES DROITS

Une notification irrégulière de l'article 61-1 CPP peut affecter les déclarations recueillies.

QUALIFICATION

Les infractions peuvent évoluer ou être requalifiées au cours de l'enquête.

VALEUR DU PROCÈS-VERBAL

Le PV constitue une pièce centrale susceptible d'être discutée devant le juge.

RESPONSABILITÉS CUMULÉES

Dirigeant, personne morale et intérêts civils peuvent être simultanément exposés.



Le droit à l'avocat dépend de la peine encourue

CONDITION LÉGALE

L'assistance est prévue lorsque l'infraction visée est un crime ou un délit puni d'emprisonnement.

AVANT L'AUDITION

L'avocat analyse la convocation, la chronologie, les pièces disponibles et les risques de qualification.

PENDANT L'AUDITION

Il assiste, prend des notes, veille aux droits et peut présenter des observations dans le cadre légal.

APRÈS L'AUDITION

Il sécurise la relecture du procès-verbal et prépare les suites procédurales possibles.

Une audition irrégulière peut être contestée

NOTIFICATION

La qualification, la date et le lieu présumés, le droit de partir et le droit au silence doivent être effectivement portés à votre connaissance.

COMPRÉHENSION

L'information doit être comprise, notamment grâce à un interprète lorsque cela est nécessaire.

CONTRAINTE RÉELLE

Une audition présentée comme libre ne doit pas masquer une privation de liberté de fait.

CONTRÔLE DU JUGE

La portée d'une irrégularité dépend du contexte, du grief subi et du moment procédural où elle est soulevée.

Être libre de partir ne rend pas toute opération facultative

SIGNALISATION

Empreintes et photographies peuvent être demandées dans les conditions prévues par la loi.

AVANT DE REFUSER

Demandez le fondement juridique, le caractère obligatoire de l'opération et les conséquences annoncées.

RÉFLEXE

Ne confondez pas droit de quitter l'audition et faculté de s'opposer à chaque acte d'enquête.

CONSEIL

Faites préciser la demande et consultez votre avocat avant toute décision.

Le silence de l'enquête ne signifie pas que le dossier est clos

NOUVELLE AUDITION

Les enquêteurs peuvent rappeler la personne pour confronter une pièce, une déclaration ou une expertise.

APRÈS UN AN

Sous conditions, l'article 77-2 CPP permet notamment de demander l'accès au dossier et de formuler des observations.

ORIENTATION

Classement, alternative, convocation devant le tribunal ou ouverture d'une information restent possibles.

SUIVI

Conservez les pièces, la chronologie et les coordonnées des acteurs utiles pendant toute la durée de l'enquête.

L'entreprise et son dirigeant n'ont pas toujours les mêmes intérêts

INTÉRÊT COMMUN INITIAL

Tous peuvent vouloir établir les faits, protéger l'activité et répondre de manière cohérente.

RISQUE DE DIVERGENCE

Une délégation, une décision personnelle ou un défaut de contrôle peut déplacer la responsabilité.

CONFIDENTIALITÉ

Chaque personne doit savoir qui son avocat conseille et dans quel intérêt.

ANTICIPATION

La stratégie doit être réévaluée dès qu'une contradiction apparaît entre la défense de la société et celle du dirigeant.



UNE ÉQUIPE DE DÉFENSE, AUX CÔTÉS DES DIRIGEANTS.

Droit pénal des affaires • stratégie précontentieuse • accompagnement en audition

VOULAND AVOCATS

NE VOUS PRÉSENTEZ JAMAIS SEUL FACE AUX ENQUÊTEURS.

Vouland Avocats vous accompagne de la préparation stratégique à la relecture du procès-verbal.

www.voulandavocats.com

04 91 13 40 40



**« Vous gardez la liberté de partir,
pas celle d'effacer ce que vous avez
dit. »**